

L'hon. M. Lang: C'est faux.

M. Douglas: Cela signifie donc que le cultivateur devra verser sur le produit de ses ventes de grain une contribution de 2 p. 100 en prévision de l'assistance qui sera accordée en toute année où se seront produites une récolte catastrophique ou une baisse très grave et très radicale du revenu agricole. Le ministre a dit cet après-midi qu'il n'y avait aucune limite aux prêts que le gouvernement pourrait faire à la caisse. C'est vrai, mais le cultivateur commencera dès lors à verser un tiers de ce qu'il faudra pour regarnir la caisse. Si le ministre veut vraiment disposer d'un programme de stabilisation de revenus, je suis certain que dans un jour ou deux, la Chambre pourra élaborer une formule acceptable pour les cultivateurs de l'Ouest du Canada et pour les gouvernements des provinces des Prairies.

Si le ministre n'aime pas le texte de l'amendement ou du sous-amendement, son ministère a certainement assez d'intelligence pour trouver une formule où il y aurait un facteur coûts agricoles. Il n'est pas difficile d'élaborer une formule tenant compte de la hausse annuelle des coûts de la production agricole. D'année en année, Statistique Canada et le ministère de l'Agriculture publient des données sur les coûts de la production agricole. Le ministre pourrait insérer ce facteur dans la formule. Ainsi, il verrait disparaître une bonne partie des objections contre cette mesure législative. Pourquoi le ministre ne le fait-il pas? Est-ce simplement par entêtement et arrogance?

L'hon. M. Lang: Une telle formule ne réussira pas.

M. Douglas: Est-ce parce qu'il est tellement satisfait de lui-même que seul ce qu'il propose semble pouvoir se faire? Le ministre dit que la formule ne réussira pas.

L'hon. M. Lang: Vos amendements le prouvent.

M. Douglas: Le ministre dit qu'elle ne réussira pas. Si le ministre nous dit qu'il est impossible de faire entrer dans une formule de stabilisation un facteur prévoyant des frais accrus de production, alors, il n'a pas le droit d'occuper son poste actuel. Il devrait le résigner et retourner à sa tour d'ivoire, où il ne rencontrerait pas les problèmes d'ordre pratique que pose l'administration d'un programme concernant les céréales.

Une voix: J'espère qu'il ne retournera pas en Saskatchewan.

M. Douglas: Si le ministre n'est pas disposé à apporter quelques amendements à la loi de stabilisation concernant le grain des Prairies, ce n'est peut-être pas que ses fonctionnaires ne puissent trouver une formule, ni faute de reconnaître la validité des arguments qu'invoquent les associations agricoles, mais parce que c'est le revenu net, plutôt que le revenu brut, qui doit servir de base aux paiements de stabilisation. A vrai dire, le ministre essaie d'imposer cette mesure législative à la Chambre parce que cela fait partie du programme recommandé par la Commission de planification de l'agriculture et du programme de mobilité des ressources pour la réorganisation agricole, visant à arracher à la ferme les cultivateurs, que la Commission de planification qualifie d'incompétents, à les arracher à la culture du blé, pour les placer dans une situation bien pire sous l'empire de cette loi.

Il est possible que grâce à ces dispositions sur le revenu brut les six céréales énumérées se maintiennent à un niveau passablement élevé, mais les livraisons de blé pourraient être faibles. Et pourtant, sur les rares livrai-

[M. Douglas.]

sons que pourra faire le cultivateur, il aura à payer l'entreposage actuellement défrayé aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé. La situation des producteurs de blé sera encore pire car le gouvernement cherche à les dissuader de produire. J'admets qu'avec le programme de diversification agricole le gouvernement ne les abandonne pas. Il se propose de les faire relever du ministère de la Main-d'œuvre et d'en faire des électriciens, des plombiers et des soudeurs pour qu'ils s'exilent dans les villes et se joignent aux autres électriciens, plombiers et soudeurs sans emploi.

Voilà l'objectif de la loi de stabilisation concernant le grain des Prairies. Elle permettra au gouvernement de diminuer son aide aux producteurs de blé de l'Ouest. Il cherche à réduire ses pertes et à tant serrer la vis que seules les grandes exploitations survivront car ce programme de stabilisation n'entrera en vigueur qu'en cas de catastrophe. Dix ans pourraient s'écouler sans qu'un dollar soit versé par cette caisse aux cultivateurs de l'Ouest. Si le ministre n'accepte pas de modifier la formule des versements de stabilisation, cette mesure constituera un pas en arrière.

Le ministre menace de retirer ce projet de loi si nous ne l'adoptons pas rapidement. Personnellement, je ne me laisserai pas intimider. Je déclare au ministre que, sous sa forme actuelle, cette mesure appauvrira les cultivateurs de l'Ouest et je m'y oppose. Peu me chaut que le ministre parvienne à l'imposer à la Chambre ou la retire; je n'ai pas à m'excuser de mon opposition à ce projet de loi.

• (8.40 p.m.)

Je suis prêt à aller dans les Prairies accompagné du ministre et à discuter de cette mesure. Je suis prêt à aller dans la circonscription du ministre et à en discuter. Je suis prêt à m'incliner devant la décision des cultivateurs de l'Ouest lorsqu'ils iront aux urnes et diront ce qu'ils pensent de cette mesure car, jusqu'à maintenant, malgré toute la propagande du ministre et de son collègue le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et les chiffres fictifs et trompeurs du premier ministre (M. Trudeau), ils ne sont pas encore parvenus à convaincre les cultivateurs que cette mesure ne compromet pas leurs intérêts. Finalement, je suis prêt à laisser aux cultivateurs de l'Ouest le soin de décider.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, une ombre funeste se profile sur le débat portant sur l'amendement et le sous-amendement dont nous sommes actuellement saisis. C'est celle d'une des plus grandes escroqueries que l'Ouest ait jamais connues. Je soutiens que le ministre chargé de la Commission du blé (M. Lang) en est le premier responsable, si l'on s'en tient aux preuves dont nous disposons aujourd'hui. S'il veut crier haro sur quelqu'un d'autre au sein du gouvernement, c'est à lui d'en décider. Pour le moment, il est le porte-parole du gouvernement qui est disposé à lui reconnaître cette qualité.

Abstraction faite du baratin qu'il vient nous débiter aujourd'hui, je ne pense pas qu'il ait lieu de se vanter de ses réalisations au sein du cabinet fédéral en qualité de représentant de la Saskatchewan. J'espérais qu'il ferait preuve de plus de sens de l'histoire qu'il n'en a montré jusqu'ici au cours de l'étude de ce projet de loi. Certains ministres originaires de l'Ouest n'ont pas toujours servi, à notre avis, les intérêts de leur région. Ils s'en sont tenus, néanmoins, à leurs convictions. Ils n'ont pas essayé de recourir à certains stratagèmes du genre que le ministre est disposé à employer.